

Certificat de réception de l'Orgue.



Je soussigné Kingre Jean-Baptiste, organiste à l'église de Mirécourt, appelé à Dommartin-lès-Remiremont par M. Rosaye, maire, et M. Mattoieu, curé, d'après le vœu exprimé par le Conseil municipal et par le Conseil de Fabrique dudit lieu ;

Certifie m'être rendu audit Dommartin le dimanche dix-huit octobre mil huit cent soixante-quatorze, pour procéder, à la messe paroissiale, en présence des autorités municipales, de M. le Curé de la paroisse, et de M. Facht architecte à Remiremont, à l'examen et à l'essai d'un orgue construit pour l'église de cette localité, par M.M. Gébin frères, facteurs d'orgues à Saint-Amé, près Remiremont. (M. Grosjean, organiste de la cathédrale de Saint-Dié, aussi appelé à cette cérémonie, n'a pu s'y trouver)

Après avoir procédé à l'expertise et à l'examen minutieux de cet instrument dans tous ses détails, j'ai reconnu qu'il est entièrement conforme au devis dressé par M.M. Gébin et accepté par le Conseil municipal, avec approbation préfectorale ; qu'il en a été construit conformément aux règles de l'art ; que le mécanisme en est parfait, et que chaque jeu a bien le caractère que comporte sa dénomination. J'ai remarqué la beauté des Gambes, des Hautbois, des Flûtes, de la Clarinette etc ; j'ai admiré la boîte expressive, construite dans les meilleures conditions possibles, et qui fait parfaitement ressortir le bon effet des jeux du Récit, surtout les Voix célestes et les Voix humaines, dont l'exécution ne laisse rien à désirer.

Enfin, je me fais un devoir de déclarer que l'orgue de



Publication.

Dommarctin est construit dans les meilleures conditions possibles sous tous les rapports ; il comprend 23 jeux, dont 4 de pédales et pourrait être comparé sans désavantage à ceux de même force des premières maisons de Paris. M. M. Gésis ont dû faire de grands sacrifices, vu l'augmentation considérable du prix des matières premières et de la main d'œuvre depuis 1870, époque où a été conclu le marché, pour construire à raison de onze mille soixante-dix francs un orgue qu'aucune autre maison ne livrerait à moins de dix-huit mille francs ; en conséquence, je crois qu'il serait équitable que la commune accordât une gratification à M. M. Gésis, comme indemnité et comme témoignage de satisfaction. En foi de quoi je leur ai délivré le présent certificat qu'ils pourront faire valoir au besoin.

Fait double à Dommarctin le dix-huit octobre mil huit cent soixante-quatorze.

J. B. Gésis